

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 03/03/2014

**Présents** : MM : FEIPPEL - HAGEN - MASSON – DELION.  
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER - OESTREICHER.

**Absent avec excuse** : Néant.

**Absent sans excuse** : Néant.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour.
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 17/02/2014.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil le temps de la délibération concernant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FEIPPEL Jean-Paul, 1er adjoint,

- **vote et approuve** après en avoir délibéré et à l'unanimité, le compte administratif 2013 qui présente un excédent global de clôture de : 868.967,44 €  
- dont un excédent de fonctionnement de : 57.379,50 €  
- et un excédent d'investissement de : 811.587,94 €

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la façon suivante : voir tableau ci-dessous

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -202 519,06€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 102 698,40€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 1 014 107,00€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -45 318,90€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 90 500,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00€
---	-------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	57 379,50€
---	------------

➤ **autorise** Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCCE dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens à Haute-Rentgen : Rue Saint-Hippolyte, rue des Rossignols et rue des Vergers.

#### Points divers

➤ **donne**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, son accord pour le versement du solde des honoraires (soit 2.700 €) à ARCHI'IN. Sa mission concernant l'aménagement intérieur et des abords du Presbytère étant remplie.

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à la Bibliothèque des 3 Villages dans le cadre du « projet cabane ».

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une participation d'un montant de 666,40 €, soit 1.70 € par habitant (population DGF) à la Bibliothèque des 3 Villages au titre de l'année 2014.

➤ **émet**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de subvention émanant de la Prévention Routière (Comité de Thionville) au titre de l'année 2014.

En ce qui concerne le devis présenté par ARCHI'IN concernant l'impression de dépliants présentant les gîtes, il est proposé de faire appel à d'autres imprimeurs pour établir un comparatif des prix.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 06/03/2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 06/03/2014.

Le Maire  
Viviane WINTERRATH

*V. Winterath*

